

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021

N° CP-2021-7-7-1

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Service instructeur

Service mobilité et planification

Service consulté

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE NEUF PLANS DE DÉPLACEMENTS COLLÈGES (PROJET MOBY) - PROPOSITION D'APPROBATION D'UNE CONVENTION À CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ ECO CO2

Résumé : Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a labellisé la société Eco CO2 afin d'accompagner la mise en place de Plans de Déplacements dans les établissements scolaires.

Un Plan de Déplacements Collège vise à repenser les trajets domicile - collège pour les élèves et par rebond pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement (enseignants, parents d'élèves, personnel technique). In fine, ces démarches visent à modifier les comportements pour évoluer vers des habitudes de déplacement plus sobres, plus sûres et adaptées aux enjeux de santé publique.

Le présent rapport abroge la délibération votée par la Commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 30 novembre 2020. En effet, compte-tenu de la COVID et des retards dans la mise en place du programme, il est proposé d'élargir le programme MOBY à l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace pour un démarrage à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.

Neuf collèges ont été identifiés pour démarrer le programme MOBY et bénéficier d'un accompagnement sur une durée de deux années scolaires : Hans Arp à Strasbourg, Wasselonne, Val de Moder, Barr, Torenberg-Heiligenstein, Châtenois, Soultz, Marcel Pagnol à Wittenheim et Ferrette.

Précurseurs avec des plans de déplacements « entreprise » initiés dès 2007 dans le Bas-Rhin et dès 2009 dans le Haut-Rhin, les ex-Conseils Départementaux ont par la suite accompagné des entreprises, des administrations et des collèges volontaires dans la mise en œuvre de leur propre plan de mobilité.

Ces plans sont destinés à repenser les déplacements domicile – travail/école et plus globalement à promouvoir des déplacements plus vertueux, plus sûrs et bénéfiques pour la santé.

Du contrôle technique des vélos des collégiens en passant par des actions d'animation et de sensibilisation à la sécurité routière ou encore à l'aménagement d'itinéraires cyclables entre le collège et les lieux de vie, la collectivité propose un panel d'actions favorisant l'écomobilité scolaire.

Promouvoir l'écomobilité scolaire est un enjeu important en matière de transition écologique, de santé publique et de participation citoyenne. Dès le plus jeune âge, ces démarches permettent de sensibiliser à la nécessité de se déplacer autrement, il s'agit aussi d'une opportunité pour accompagner les jeunes vers davantage d'autonomie, essentielle à leur développement physique et psychique.

Enfin, en terme d'héritage, elles permettent bien souvent de tester de nouvelles pratiques et d'adopter les bons réflexes pour la transition vers l'âge adulte, traditionnellement plus propice à l'indépendance et à l'usage d'un véhicule individuel.

C'est dans ce contexte que la Collectivité européenne d'Alsace souhaiterait s'engager dans le programme MOBY – Plan de Déplacements Collèges qui subventionne les collectivités territoriales à hauteur de 75% dans l'animation et l'accompagnement des projets auprès des établissements scolaires désireux de s'engager dans l'écomobilité scolaire.

Pour le territoire Nord (Bas-Rhin), le présent rapport abroge la délibération votée par la Commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin le 30 novembre 2020. En effet, cette délibération prévoyait un lancement dès janvier 2021 dans 4 collèges du Bas-Rhin. Mais en raison de retards dans le déploiement du programme et des difficultés liées au contexte sanitaire, il est proposé de reporter de lancement et d'élargir le programme MOBY à l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace.

C'est ainsi qu'en concertation avec les référents Éducation, Sports et Jeunesse des Délégations Territoriales, neuf collèges ont été identifiés pour lancer le programme dès la rentrée scolaire 2021 :

Territoire de la CeA	Collège
Centre Alsace	Châtenois
Centre Alsace	Barr
Centre Alsace	Torenberg – Heiligenstein
Nord Alsace	Val de Moder
Ouest Alsace	Wasselonne
Eurométropole de Strasbourg	Hans Arp - Strasbourg
Région Colmarienne	Soultz
Agglomération Mulhousienne	Marcel Pagnol à Wittenheim
Sud Alsace	Ferrette

Les collèges de Barr et de Torenberg-Heiligenstein ont été ajoutés dernièrement suite à l'intégration des écoles élémentaires de la Ville de Barr dans le programme MOBY. Une continuité des actions pourra être plus naturellement facilitée lors du passage au collège.

Les autres collèges ont été sélectionnés par rapport à leur appétence sur le sujet, soit par rapport aux enjeux actuels de circulation, de stationnement ou d'insuffisance de services de mobilité, soit en préparation de travaux de restructuration plus lourds qui vont réinterroger les pratiques de mobilité.

1. Le programme MOBY

En 2019, le Ministère de la transition Écologique et Solidaire et l'ADEME ont labellisé 10 programmes dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Parmi eux, MOBY, un programme d'accompagnement à la mise en place de Plans de Déplacements Établissements Scolaires créé et développé par la société ECO CO2.

Ce programme est financé à 77% par les CEE. Les contributeurs principaux sont les trois énergéticiens Électricité De France, Société d'Approvisionnement et de Vente d'Énergies (SAVE) et ES Energies Strasbourg. Son objectif consiste à sensibiliser 135 000 élèves à la mobilité durable et à l'écomobilité scolaire pendant une période de deux années et sur tout le territoire national.

La société Eco CO2 coordonne le programme mais délègue la prestation en local, généralement à une association ou à un consultant privé œuvrant dans le domaine du développement durable et de la transition énergétique.

Pour le territoire Nord, l'ARIENA a été retenue par ECO CO2. Elle se positionne dans un rôle de tête de réseau et a déjà délégué l'animation du programme MOBY à plusieurs structures de son réseau :

Territoire de la CeA	Collège	Structure accompagnatrice pour MOBY
Centre Alsace	Châtenois	Maison de la Nature et du Ried (confirmé)
Centre Alsace	Barr	Alternative Carbone (confirmé)
Centre Alsace	Torenberg – Heiligenstein	Alternative Carbone (confirmé)
Nord Alsace	Val de Moder	Maison de la nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord (confirmé)
Ouest Alsace	Wasselonne	Maison de la Nature Bruche Piémont (confirmé)
Eurométropole de Strasbourg	Hans Arp - Strasbourg	Pilotage à confirmer avec une association du réseau ARIENA
Région Colmarienne	Soultz	reste à définir
Agglomération Mulhousienne	Marcel Pagnol à Wittenheim	reste à définir
Sud Alsace	Ferrette	reste à définir

Un chargé de mission et un animateur sont affectés par les partenaires retenus par ECO CO2 et doivent animer la démarche pendant les deux années du programme.

A ce stade, compte-tenu du contexte sanitaire, quelques écoles élémentaires ont souscrit au programme MOBY depuis la rentrée 2020-2021, notamment Muttersholtz et Barr.

S'agissant des collèges, la Collectivité européenne d'Alsace serait la première collectivité à bénéficier du programme à partir de la rentrée scolaire 2021.

2. La méthodologie d'accompagnement par MOBY

La concertation avec les acteurs locaux, la connaissance du terrain, la sensibilisation des élèves sont les trois piliers du programme MOBY pour l'accompagnement des collectivités locales.

Le programme va mobiliser l'ensemble des acteurs de la mobilité scolaire, c'est-à-dire les collégiens, les enseignants, le personnel technique du collège, les parents d'élèves, les collectivités locales à divers échelons, les associations militantes sur la mobilité (sécurité routière, modes actifs entre autres), la gendarmerie / police municipale et d'autres acteurs potentiels.

La démarche va se dérouler sur deux années scolaires.

Année 1 – de septembre 2021 à juin 2022 :

- réunion de cadrage avec les partenaires et installation d'un comité de suivi MOBY,
- diagnostic de mobilité et d'accessibilité,
- élaboration d'un plan d'actions centré sur trois à cinq actions prioritaires.

Année 2 – de septembre 2022 à juin 2023 :

- organisation d'évènements de sensibilisation (type ateliers, expositions, challenges, défis),
- mise au point d'indicateurs de suivi pour pérenniser la démarche,
- réalisation d'un bilan en fin d'année.

Ces démarches feront l'objet d'une animation par les professionnels retenus par Eco CO2, en appui avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace, du collège et avec les associations locales qui œuvrent habituellement à nos côtés.

3. Le plan de financement de MOBY

Le plan de financement s'échelonne sur deux années scolaires et intègre les neuf collèges à accompagner par la Collectivité européenne d'Alsace :

	Coût par collège et par année scolaire	Coût complet du programme MOBY (total sur 2 années scolaires et 9 collèges)
Prise en charge au titre des Certificats d'Économie d'Énergie	17 464,80 € TTC	314 366,40 € TTC
Reste à charge pour la Collectivité européenne d'Alsace	5 240,40 € TTC	94 327,20 € TTC
Coût total	22 704 € TTC	408 672 € TTC

Le reste à charge pour la Collectivité européenne d'Alsace est échelonné selon un versement en trois phases :

- 30% d'acompte à verser au 15 octobre 2021 (lancement du diagnostic),
- 40% de paiement intermédiaire à verser au 15 juillet 2022 (fin année 1),
- 30% de solde final à verser au 15 juin 2023 (fin année 2).

Les crédits nécessaires à la mise en place de ces actions seront imputés sur les budgets 2021, 2022 et 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'abroger la délibération n° CP/2020/417 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 30 novembre 2020 relative à l'accompagnement par la société Eco CO2, dans le cadre du programme MOBY, dès janvier 2021, de 4 Plans de Déplacements Collèges ;
- d'élargir le programme MOBY à l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace pour un démarrage à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 ;
- d'autoriser le lancement du programme MOBY à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 et durant deux années scolaires sur les neufs collèges suivants : Hans Arp à Strasbourg, Wasselonne, Val de Moder, Barr, Torenberg-Heiligenstein, Châtenois, Soultz, Marcel Pagnol à Wittenheim et Ferrette ;
- d'approuver le plan de financement du programme MOBY à hauteur de 94 327,20 € TTC à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 et durant deux années scolaires, tel que détaillé dans la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération.
- de voter les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre du budget primitif 2021 sur l'opération P077O004, chapitre 011 – nature 6238 – fonction 843 ;
- d'autoriser le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention de partenariat précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et ECO CO2.

Le reste à charge de la Collectivité européenne d'Alsace sera versé au bénéficiaire conformément aux modalités prévues par la convention de partenariat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY